

La Finance climat

- **Le Financement climatique spécifique** qui se réfère à des flux de capitaux vers des activités qui ont comme principaux résultats et / ou objectifs l'atténuation des émissions en GES et/ou l'adaptation au CC. Cela comprend des investissements dans les ER/EE, dans la Gestion Durable des Terres , dans l'agriculture, dans l'eau ou d'autres secteurs
- **Le Financement climatique indirecte** qui englobe un ensemble beaucoup plus large de flux de capitaux qui vont influencer les émissions et/ou la vulnérabilité aux CC sans que cela soit leur objectif premier. Cela inclut les flux pour soutenir le développement et la croissance économique dans les secteurs responsables d'émissions ou des secteurs vulnérables aux CC (par exemple l'eau, la santé, l'énergie, la foresterie et l'agriculture).

Pas de définition unique au niveau mondial !!

Définition par le secrétariat de la CCNUCC

Financement local, national ou transnational, pouvant provenir de sources de financement publiques, privées ou alternatives portant sur l'atténuation et l'adaptation au CC.

Définition par WRI (World Resources Institute)

Tout mouvement de fonds vers des activités qui réduisent les émissions de GES ou aident la société à s'adapter au changement climatique.

Définition par l'IDFC (Club de Financement du Développement International)

- Fait partie de la finance verte ;
- Flux financiers pour l'atténuation et l'adaptation .

Finance climat et CCNUCC/PK/AP-1

- Les parties à la CCNUCC ont convenu dans le cadre de cette convention que des financements pour atténuer les émissions en GES et limiter la vulnérabilité seraient mobilisés par les pays développés, fournis aux pays en développement, en tenant compte des besoins urgents et immédiats et de leur niveau de vulnérabilité aux effets néfastes des CC.
- La CCNUCC précise aussi que ces financements seraient :
 - **équilibrés entre l'adaptation et l'atténuation,**
 - **engagés dans le respect de la transparence lors de l'exécution,**
 - **accrus, nouveaux, additionnels, prévisibles et adéquats**



Finance climat et CCNUCC/PK/AP-2

- **La Convention Climat:** Articles 4.3, 4.4, 4.5, 4.7, 4.9, 5.a, 11.5
- **Le Protocole de Kyoto :** Articles 11.2, 11.3
- Les **décisions** successives **des COP** demandent aux pays Annexe I d'apporter les soutiens financiers nécessaires aux PED et PMA
- Financements **accrus, additionnels et prévisibles**



Finance climat et CCNUCC/PK/AP-3

Dates importantes !!

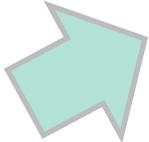


- Création du FEM (GEF) en 1992
- Création du Fonds d'Adaptation en 2001 (COP7, Marrakech)
- Création du FVC (GCF) en 2009 et opérationnalisation dès 2014
- Création du "Standing Committee on Finance" en 2010 (COP16) : Coordination et suivi des actions de financements Climat liées à la CCNUCC et ses différents traités et protocoles

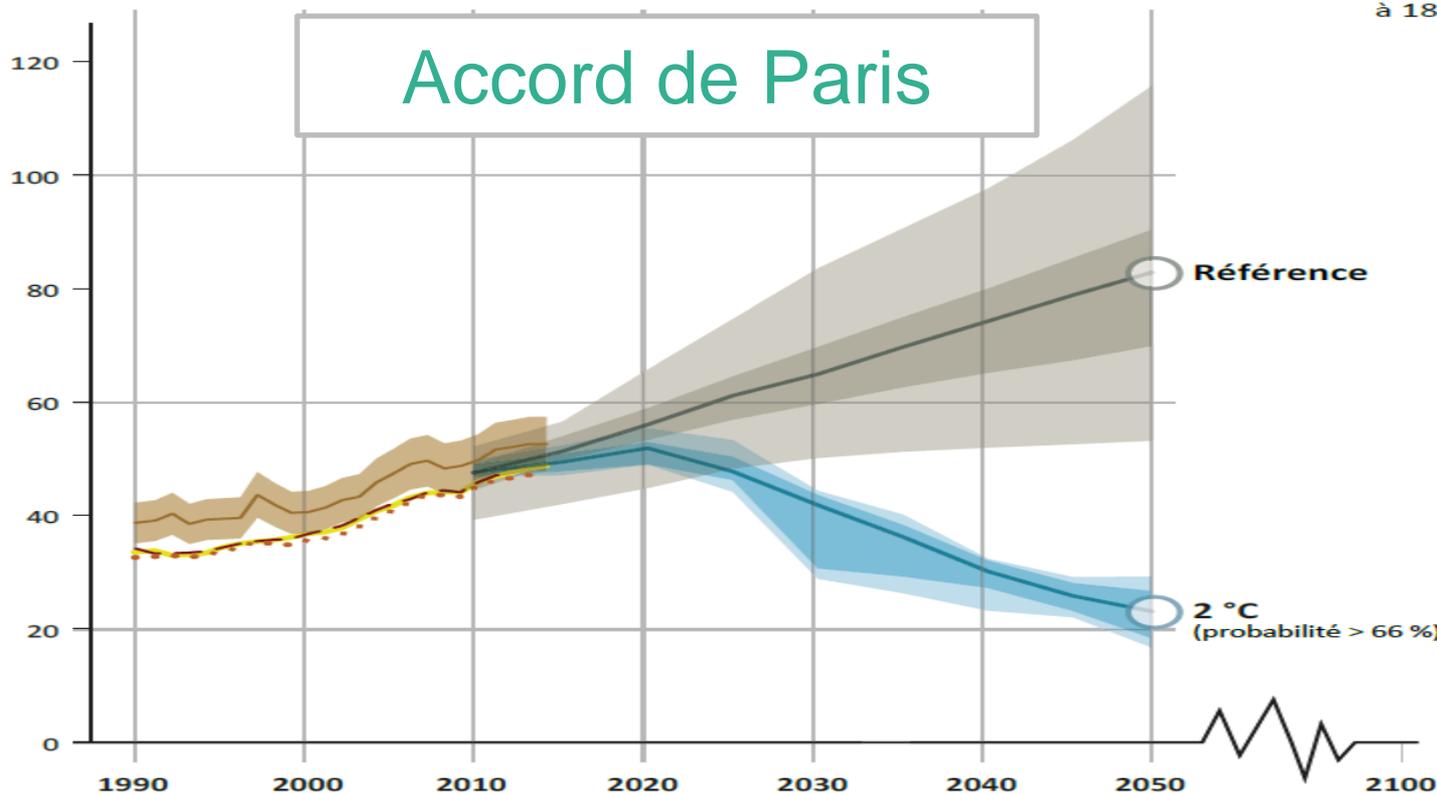
Finance climat et CCNUCC/PK/AP-4

L' Accord de Paris s'articule autour de 3 objectifs :

1. Contenir le réchauffement climatique bien **au-dessous** de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels,
2. **Diriger des flux de financement au niveau mondial vers des investissements dans des projets à faible émissions en GES et vers des projets résilients au CC,**
3. Augmenter la résilience des communautés et des entreprises aux impacts du CC.



Émissions de GES/Kyoto (Gt éq-CO₂/an)

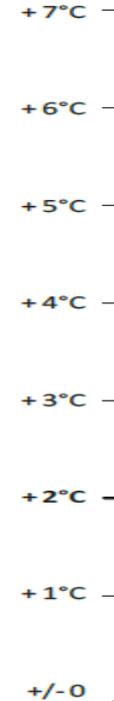


Accord de Paris

Référence

2 °C
(probabilité > 66 %)

Réchauffement planétaire estimé d'ici 2100 (en °C par rapport à 1850-1900)



Scénarios issus du 5^e Rapport d'évaluation du GIEC

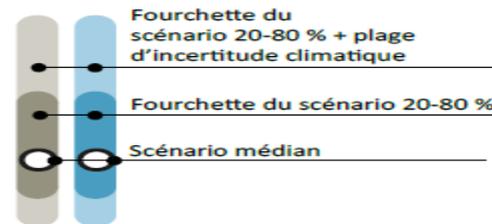
Estimations d'EDGAR (tenant compte d'une combustion de la biomasse à grande échelle)

Référence
médiane (ligne)
20-80 % (sombre)
min.-max. (clair)

CAIT
PRIMAP
EDGAR

ne tenant pas compte des émissions liées à la combustion de la biomasse

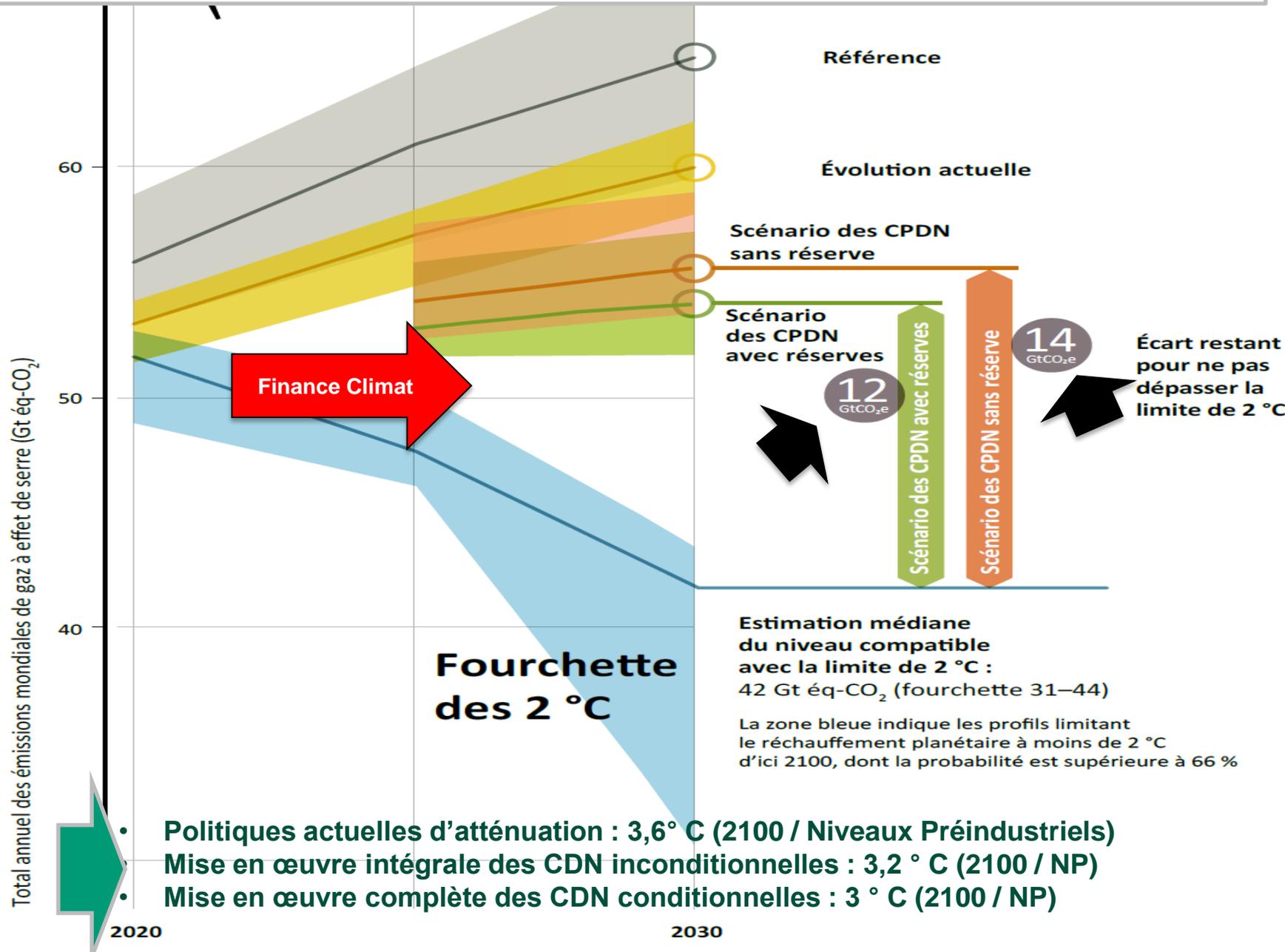
Limitation à 2 °C
médiane (ligne)
20-80 % (sombre)
min.-max. (clair)



Partie gauche : émissions historiques de GES : CAIT* (tirets), PRIMAP** (trait plein) et EDGAR*** (pointillés) – ne tenant pas compte des émissions liées à la combustion de la biomasse. Trait plein ombré de marron : estimations d'EDGAR tenant compte d'une combustion de la biomasse à grande échelle, comme dans la contribution du Groupe de travail III au cinquième Rapport d'évaluation du GIEC****, et de leur plage d'incertitude à 90 %. Les projections sont issues de la base de données des scénarios du cinquième Rapport d'évaluation du GIEC. Elles montrent les scénarios de référence (en gris) et les scénarios limitant le réchauffement à 2 °C d'ici 2100 avec une probabilité supérieure à 66 % (en bleu). Les scénarios visant l'objectif de 2 °C débutent à partir des niveaux de 2020 et supposent une trajectoire mondiale à moindre coût par la suite. Les données relatives à ces trajectoires figurent dans le tableau 2.1, sous l'intitulé « 2 °C (>66 % en 2100) » avec d'autres objectifs de températures. Pour chaque sous-ensemble, on a mentionné la médiane (trait plein), la fourchette de 20-80 % (couleur sombre) et la fourchette mini-maxi (couleur claire) des émissions de GES visées par le Protocole de Kyoto.

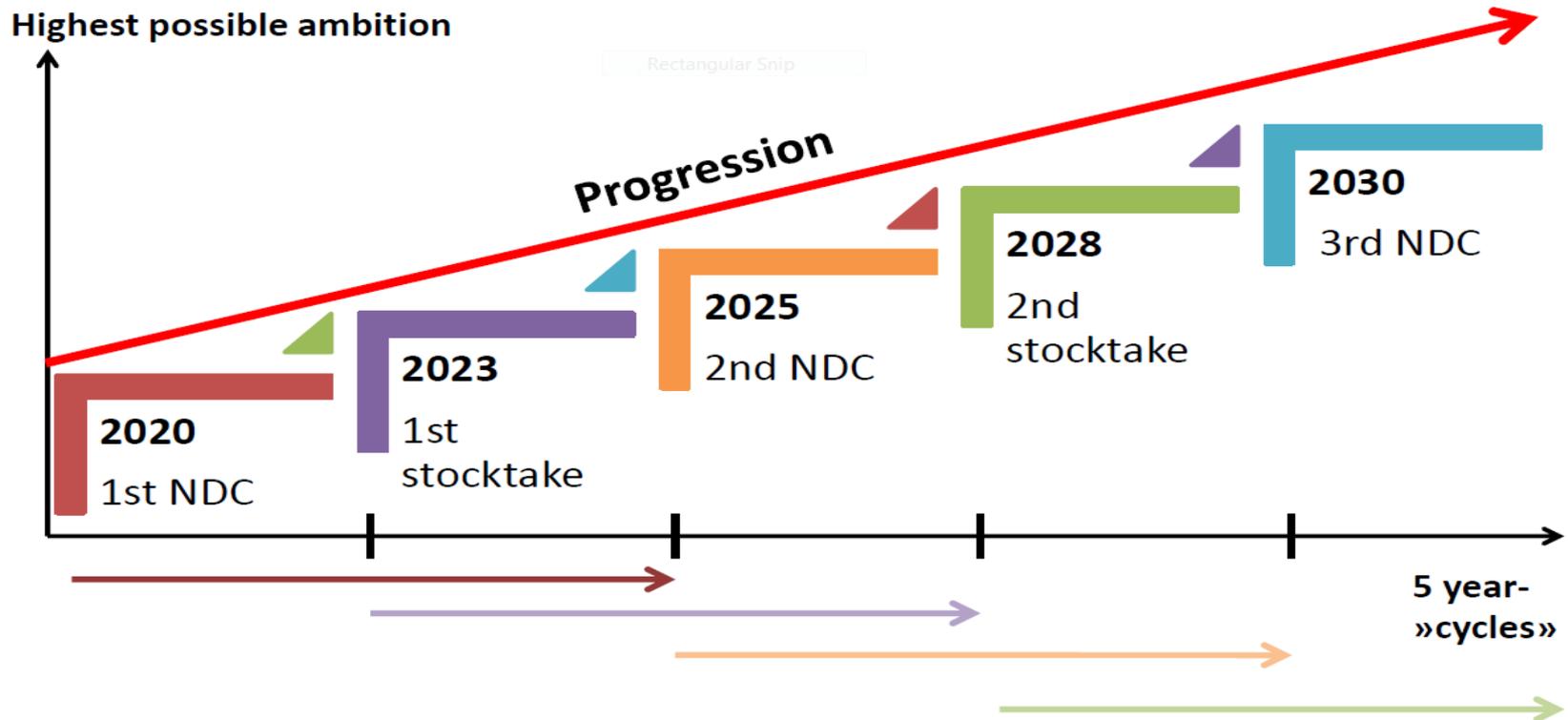
Partie droite : réchauffement planétaire estimé d'ici 2100 selon les deux sous-scénarios. L'incertitude climatique représente la plage d'incertitude à 90 % liée au cycle du carbone et l'incertitude de la réponse climatique, telle qu'utilisée dans la contribution du Groupe de travail III au cinquième Rapport d'évaluation du GIEC. Les émissions de GES visées par le Protocole de Kyoto sont agrégées en utilisant les potentiels de réchauffement planétaire sur 100 ans mentionnés dans le deuxième Rapport d'évaluation du GIEC.

Chemin vers l'objectif de l'Accord de Paris 2020-2030



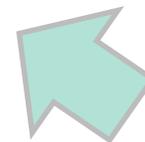


Accord de Paris : Un Cycle dynamique d'ambitions



Finance climat et CCNUCC/PK/AP-5

- La mise en œuvre de l'Accord de Paris représente un marché de plus de 13,5 trillions de dollars pour le seul secteur énergétique à échéance 2030.
- Les investissements prévus dans l'approvisionnement énergétique, les infrastructures, les bâtiments, la fabrication, le transport et l'utilisation des terres sont de l'ordre de dizaines de trillions de dollars.
-
- Après 2020, les fonds octroyés aux pays en développement, pour les aider à lutter contre le CC - comme le stipule la CCNUCC - dépasseront la barre des 100 milliards de dollars/an. Un nouvel objectif chiffré d'aide financière collectif devra également être présenté d'ici 2025 pour aider les pays du sud à faire face aux impacts du réchauffement climatique.



Contenu de l'article 6 de l'Accord de Paris

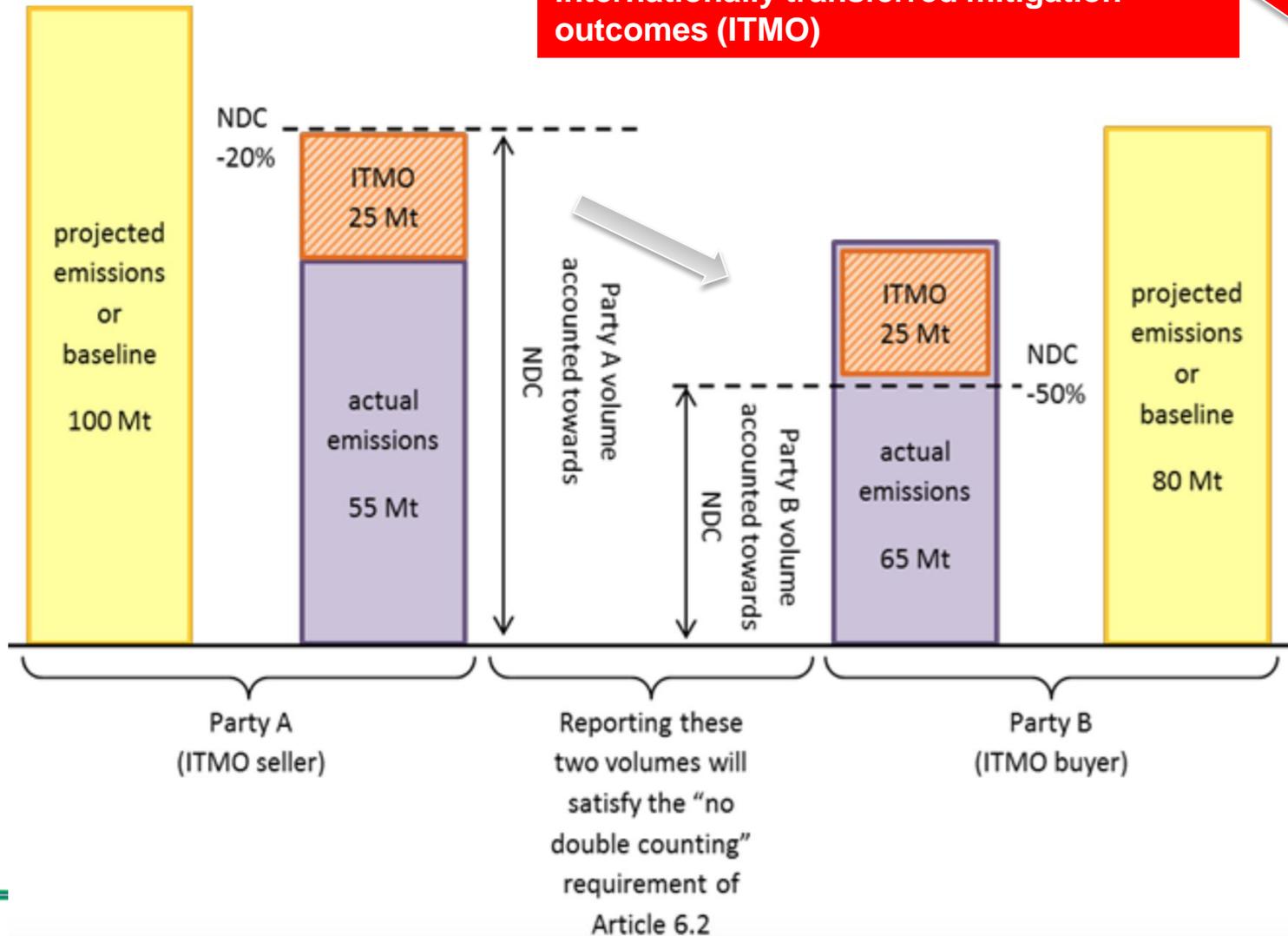


3 approches :

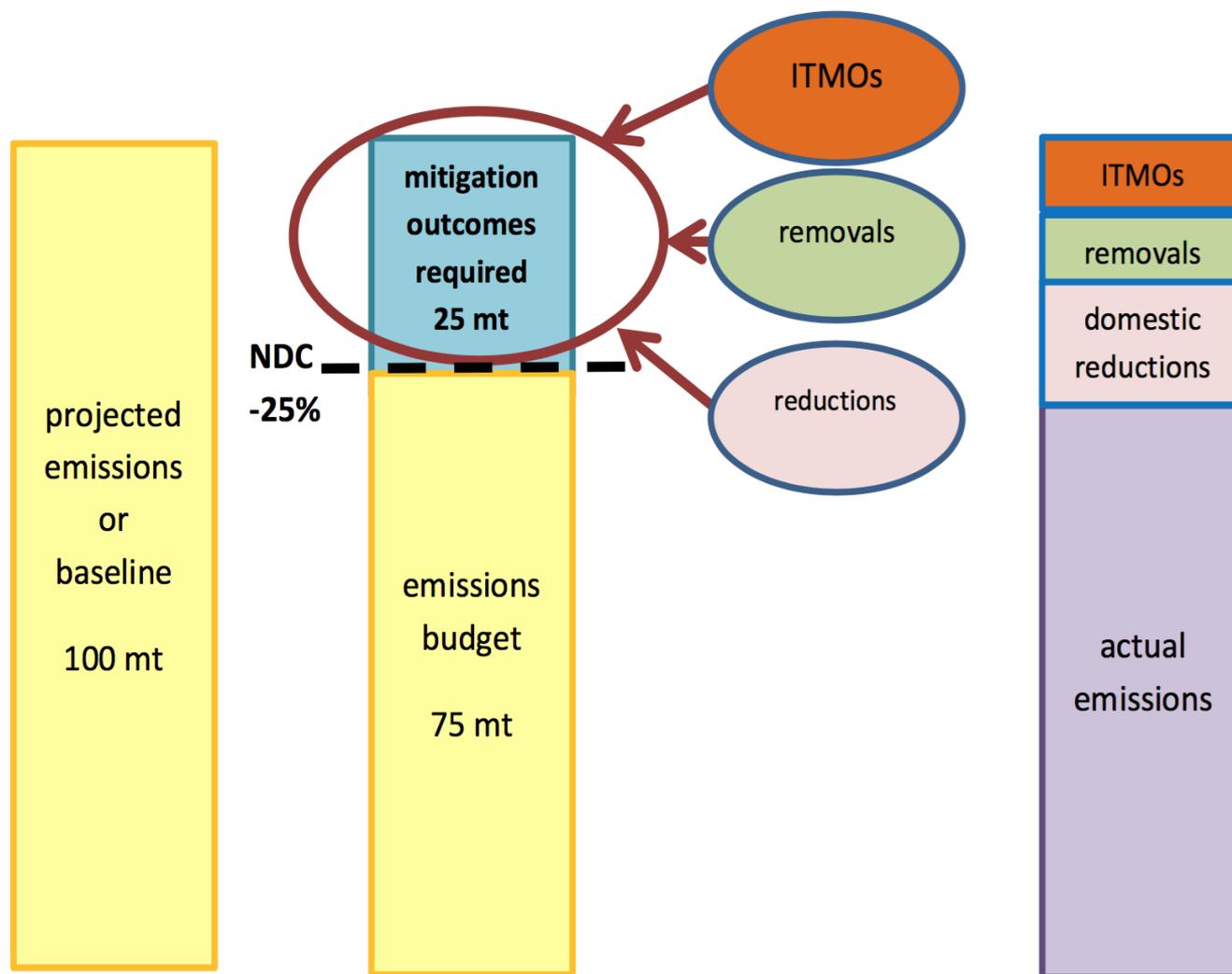
- ✓ **Le droit des Parties de mener à titre volontaire des démarches concertées passant par l'utilisation de « résultats en termes d'atténuation » transférables (art. 6.2 et 6.3)**
- ✓ **Un nouveau Mécanisme pour contribuer à l'atténuation et promouvoir le Développement Durable (art. 6.4 à 6.7)**
- ✓ **Un cadre pour les approches non basées sur le marché (art. 6.8 et 6.9)**

Transferts de A vers B (avec une CDN quantifiée dans chaque pays)

internationally transferred mitigation outcomes (ITMO)

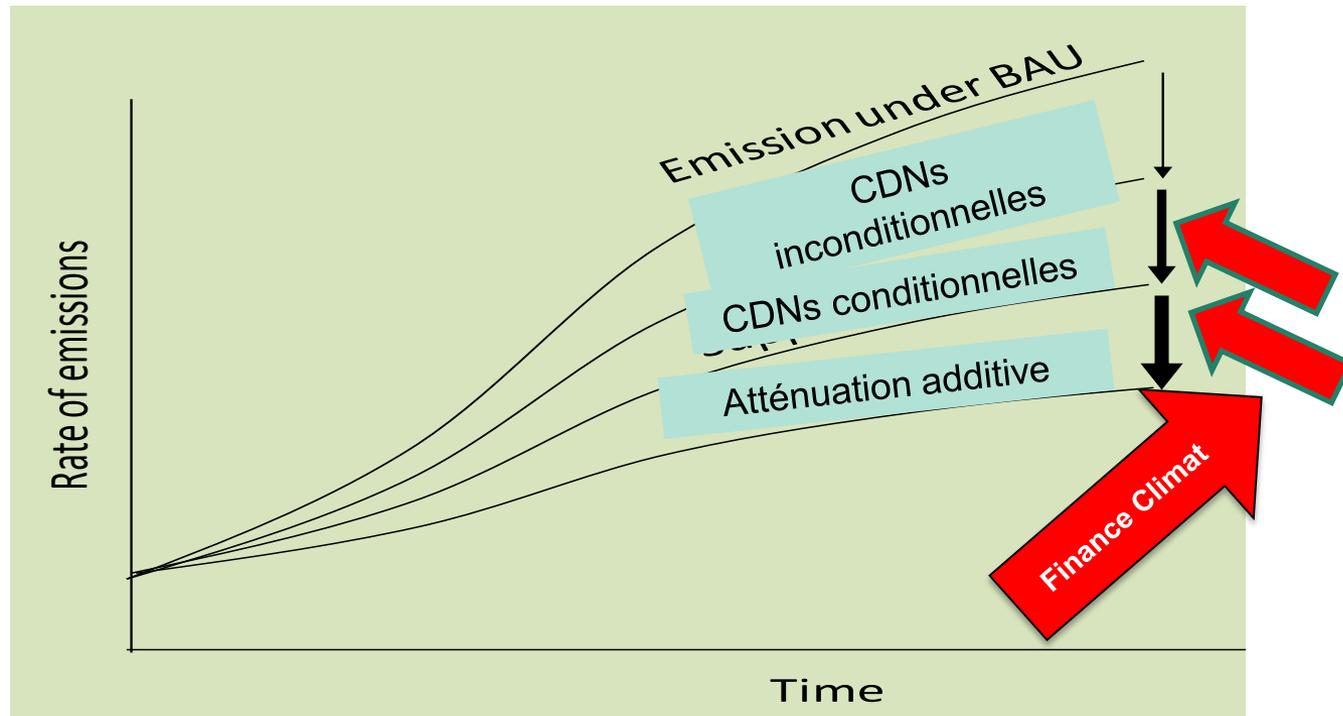


Comment les ITMOs peuvent contribuer à atteindre les objectifs de la CDN



Marché du carbone !!!

- CDNs : Engagements volontaires + Engagements conditionnés
- De nouveaux mécanismes de la finance Climat dont le FVC
- Le marché du Carbone sera aussi sollicité: MDD!



Points saillants des négociations autour de la finance climat

- Le principe de responsabilité commune mais différenciée
- L'identification des sources de financement
- L'accessibilité, la durabilité et la prédictibilité des ressources
- Les engagements pour collecter 100 milliards USD par an à partir de 2020
- L'utilisation efficiente et transparente des fonds reçus
- Le suivi et l'évaluation des flux de la finance climat (MNV)



COP23

‘préparatifs de la mise en œuvre AP’

- ➔ **Préparer et Compléter le Programme de travail de Paris en 2018:** Les **modalités , procédures et lignes directrices** attendues de ce Programme sont d’une extrême importance pour la réussite de la mise en œuvre de l’Accord de Paris .
- ➔ **Préparer et organiser le Dialogue de facilitation de 2018** qui devrait aider les parties à faire le point sur les progrès réalisés et à nourrir de **nouvelles ambitions** en conformité avec l’esprit de l’Accord de Paris

La Finance Climat sera
très présente à la COP23 !

Réponses attendues sur la finance climat dans prochaines COP/ en particulier COP23

- Comment encadrer la montée en puissance des financements des pays développés vers la cible des 100 milliards \$/an en 2020 ?
- Comment clarifier le périmètre de la finance climat et proposer des outils de mesure de l'effet de levier sur les fonds privés?
- Comment optimiser la distribution entre pays en développement ? 5% Max par pays FVC ?
- Comment arriver à une distribution plus équilibrée Atténuation/Adaptation?
- Comment assurer une grande transparence dans la finance climat ?
- Comment aider les PED à dépasser la complexité des procédures d'accès aux financements ? Expertises nationales, appuis ..
- Comment assurer un prix plancher pour les crédits carbone résultant de projets/politiques d'atténuation réalisés dans les PED ?

MERCI

Prof Ali Agoumi
Prof Laila Stour

Experts Changement Climatique